ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspecteurs de l'éducation nationale

Question écrite n° 72197

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale quant à la création d'un corps unique des corps d'inspection de l'Education nationale. En effet, les différenciations actuelles entre les IEN et les IA-IPR ne correspondent plus aux réalités et aux besoins de l'école. Ressenties comme une injustice par une majorité d'inspecteurs, elles constituent une discrimination préjudiciable au bon fonctionnement et aux necessaires évolutions du système. La mise en place d'un statut unique des corps d'inspection doit permettre une meilleure identification de la fonction d'inspection et un renforcement de son rôle au sein de l'Education nationale quels que soient les niveaux d'enseignement et les disciplines. Aussi, il lui demande s'il entend accéder à la demande des corps d'inspection de l'Education nationale.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72197
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 406